

Club de Go de Paris

Compte rendu du Conseil d'Administration du 06 janvier 2006

Introduction

Le conseil d'administration (CA) s'est réuni pour la seconde fois le 6 janvier 2006 de 19h00 à 21h45.

Membres du CA présents (7 membres sur 9) :

- Gilbert AICHHORN, président
- Céline DERRIEN, secrétaire de séance, représentant Simon KHASKELMAN, secrétaire
- Sylvie GODARD, responsable bibliothèque
- Clément GOUX, secrétaire adjoint
- Laurent HIVERT, responsable pédagogique
- François PECHOUX, responsable récolte de licences
- Bernard RODIER, trésorier
- Jean-Pierre TAVAN, responsable du site web
- Wei Dong XIE, responsable pédagogique

Membre du club invité :

- Julien TOUCHE, ancien trésorier du club

Membre du CA excusé :

- Dominique PERE, vice-président

Les points abordés ont porté sur :

- Les finances du club,
- La rétribution de Wei Dong XIE,
- La communication entre la FFG, la ligue d'Ile-de-France, le Club de Go de Paris et ses licenciés,
- Les représentants du Club de Go de Paris au CA de la ligue Ile-de-France le 17 février,
- L'organisation du premier tour du championnat de France,
- La rénovation du matériel,
- L'inventaire de la bibliothèque.

Point sur les finances du Club

Gérard GABELLA, ex président de la fédération française de go (FFG), a récemment reconnu avoir prélevé de l'argent pour son usage personnel dans les caisses de la FFG.

Or il avait également en charge la présidence du Club de Go de Paris pour l'exercice 2004-2005. A ce titre, il lui était possible d'effectuer des retraits et des opérations bancaires sur les caisses du club.

Le CA a donc demandé à Julien TOUCHE, trésorier du Club pendant ce même exercice, de revérifier les comptes avec son successeur, Bernard RODIER. L'ancien et le nouveau trésorier ont donc présenté un rapide bilan.

Situation financière pendant le précédent exercice

Durant le précédent exercice, Julien TOUCHE était chargé des revenus occasionnés par les cours et par divers événements ; Gérard GABELLA s'occupait quant à lui des autres dépenses et rentrées d'argent (cadeau d'anniversaire de Maître Lim, différentes manifestations au cours de l'année, cotisations perçues au cours du tournoi de Paris ou du Paris-Meijin...). La gestion de la trésorerie était donc partagée. Par ailleurs, Julien TOUCHE n'a eu accès aux comptes qu'en décembre 2004, la passation de signature entre l'ancien trésorier (2003-2004) François PETITJEAN et lui ayant été tardive.

Venons-en à l'examen des comptes en eux-mêmes.

Au début de l'exercice 2004-2005, des retraits importants (1000 et 2000 Euros) ont bien été effectués par l'ancien président. Chacun de ces retraits a donné lieu à un remboursement ultérieur. Dans le rapport financier, Gérard GABELLA a qualifié ces différentes opérations d'« échanges FFG ». Le bilan partiel de ces opérations est équilibré.

Néanmoins, on trouve également une série d'opérations de débit, pour lesquelles aucune pièce comptable justificative n'a été produite par l'ancien président. La valeur totale de ces opérations n'excède pas 500 euros. Ces opérations ont été inscrites dans la trésorerie sous le titre « Autres », faute de mieux. Aujourd'hui, personne ne peut dire s'il s'agit de remboursements de frais, de petits achats de matériel ou autres.

En octobre 2005, à la date du changement de bureau, la situation financière peut donc être qualifiée de « globalement équilibrée ».

Situation financière actuelle

Le trésorier actuel, Bernard RODIER, n'a pas accès aux comptes pour le moment. En effet, la passation de signature entre Julien TOUCHE et lui-même n'a pas encore pu être faite, et ce pour diverses raisons indépendantes de leur volonté. D'une part, la réponse de la préfecture validant le nouveau bureau, document indispensable pour cette démarche administrative, n'a été reçue que fin novembre. D'autre part, la banque réclamait une copie du CR de l'Assemblée Générale du 14 octobre, copie cosignée par Gérard GABELLA et Julien TOUCHE de l'ancien bureau d'une part, Gilbert AICHORN et Bernard RODIER du nouveau bureau d'autre part. Or Gérard GABELLA, sollicité par mail et téléphone, ne donne pas signe de vie.

Bernard RODIER a donc pris un rendez-vous téléphonique avec M. CLERANTIN, employé de la banque en charge de notre compte. Celui-ci propose la solution suivante : seule la signature de Julien TOUCHE sera nécessaire sur le CR, mais ce document devra être accompagné d'une photocopie des pièces d'identité des membres du bureau 2005-2006. Muni de ces pièces, Bernard RODIER pourra obtenir la signature, et donc l'accès aux comptes. Ces formalités administratives devraient être rapidement réalisées.

Quid de l'état des comptes ? De septembre à décembre, faute d'une passation réelle de signature, les relevés bancaires ont été envoyés à Gérard GABELLA, comme l'an dernier. Celui-ci avait transmis les relevés du précédent exercice à Julien TOUCHE, mais n'a plus rien fait passer depuis octobre. Julien TOUCHE transmettra donc au plus vite à Bernard RODIER l'identifiant et le mot de passe qui permettent une consultation du compte depuis Internet, afin de vérifier d'éventuels mouvements intervenus entre octobre 2005 et janvier 2006. On ne dispose donc pas d'informations ultérieures à septembre sur l'état du compte.

Note ultérieure au CA : après vérification, il n'y a eu aucun mouvement d'argent anormal sur le compte du club entre septembre et décembre.

Licences 2005 et 2006

François PECHOUX est surpris de constater que certaines personnes ont pris cette année une licence 2005-2006 au plein tarif (et non la licence promo réservée aux nouveaux adhérents) alors qu'ils ne s'étaient apparemment pas licenciés en 2004-2005. S'agit-il de personnes qui ont été autrefois licenciées et qui n'ont pas repris leur licence pour une ou plusieurs années ? C'est possible. Mais sachant que Gérard GABELLA a reçu personnellement le règlement (en liquide ou par chèque) de plusieurs licences au cours des tournois de Paris et du Paris-Meijin en particulier, on est en droit de se poser certaines questions. Ce d'autant plus que l'an dernier, la prise d'une licence ne donnait pas systématiquement lieu à la remise d'un bordereau justificatif pour les sommes versées. Il faut noter par ailleurs que des problèmes similaires ont été signalés par la FFG, concernant ses propres finances.

De plus, plusieurs personnes se sont plaintes de ne jamais avoir reçu la Revue Française de Go (RFG) au cours de l'exercice précédent, bien qu'elles se soient abonnées en prenant leur licence. D'autre part, certains indiquent ne pas figurer dans la liste officielle des licenciés FFG, alors qu'ils ont pris leur licence. Retard, négligence, simple erreur du licencié, ou autre, les explications sont nombreuses mais méritent une vérification.

Enfin, Laurent HIVERT rappelle que trois personnes ont bénéficié l'an dernier de licences « particulières » : elles ont en effet pris leur licence au début de l'été 2005, si tardivement qu'il a été décidé (au moment de la passation de pouvoir du CA 2004-2005 au suivant) que leur licence serait une licence 2005-2006. L'argent de ces licences a-t-il été effectivement transmis à la fédération ? Sous quel titre ? Si les licences ont été annoncées à la fédération avant octobre 2005, celle-ci considèrera que les licenciés le sont pour 2004-2005. Comment faire apparaître dans la comptabilité le règlement de ces licences ? Laurent HIVERT propose de rajouter une ligne sous la rubrique « Divers ». François PECHOUX exprime son désaccord total quant à ces licences tardives. Il estime que les personnes mises en cause auraient dû payer deux fois et qu'on n'a pas à faire de « cadeau ». Il rappelle que cette année, la gestion des licences lui est confiée, et qu'il n'y aura pas de « cadeau ».

Actions à mener

- Au plus vite : vérifier l'état des comptes et effectuer les démarches de passation de signature (Bernard RODIER)

Note ultérieure au CA : action réalisée une semaine après le CA

- Contacter la fédération pour l'informer des opérations « échanges fédé » : à la FFG de déterminer qui a réellement remboursé le club de go de Paris (Bernard RODIER)
- Effectuer des recherches dans les archives de la FFG pour retrouver la trace des licenciés qui n'ont pas choisi cette année une licence « promo nouveaux licenciés », alors qu'ils n'étaient pas licenciés l'an passé ; si aucune trace n'est retrouvée, les contacter pour en savoir plus (François PECHOUX)
- Laurent HIVERT propose la création d'un cahier de doléances destiné aux personnes qui disent ne jamais avoir reçu de revue, ou qui affirment ne pas figurer dans les listes officielles de licenciés. Ces plaintes seraient retransmises à la FFG et/ou à la RFG, à charge pour elles de résoudre les problèmes. Jean-Pierre TAVAN s'y oppose, arguant que c'est aux licenciés d'écrire directement à la FFG ou à la RFG en cas de problème ; les coordonnées de ces instances figurent d'ailleurs sur le site du club, sur la page « Liens web ». D'autre part, il pense qu'il va être difficile de faire la différence entre les personnes de bonne foi et les autres. Qui croire ? Céline DERRIEN rappelle que les licenciés ont pris leur cotisation auprès du club et non de la FFG, et que c'est donc au club de jouer l'intermédiaire entre la FFG et les licenciés. Elle pense que c'est à la FFG de trancher sur la bonne ou mauvaise foi des demandeurs.

Rétribution et aide exceptionnelle pour Wei Dong

Pour mémoire, il avait été décidé au cours du précédent CA de rétribuer Wei Dong XIE pour ses cours : « le CA a choisit après délibération de rémunérer Weidong XIE à hauteur de 66 % des bénéfices réalisés par les cours. Cependant, si la somme correspondante s'avère inférieure à celle perçue au cours de la saison précédente par l'intéressé, ce pourcentage sera augmenté jusqu'à atteindre, si les bénéfices le permettent, la somme de l'année précédente ».

Le calcul de la rétribution de Wei Dong XIE portait donc (et porte toujours) sur un pourcentage des bénéfices réalisés non seulement grâce à ses propres cours, mais également grâce à ceux dispensés par Laurent HIVERT et les autres intervenants. Il s'agissait donc à la fois d'une rétribution pour services rendus et d'un geste de solidarité.

Le point sur la situation de Wei Dong XIE

Wei Dong XIE a reçu courant décembre une nouvelle lettre lui signalant une reconduite à la frontière. Son avocate, Maître Cheix, a donc commencé une procédure exceptionnelle (en plus de la procédure forfaitaire lancée l'an dernier), et lui a demandé de régler une nouvelle somme de 1100 Euros composée ainsi : 300 Euros pour le recours gracieux afin d'obtenir un titre de séjour, et 800 Euros pour la procédure lancée afin de faire annuler l'avis de reconduite à la frontière, l'audience pour cette procédure s'étant tenue le 3 janvier. Une somme que Wei Dong XIE a déjà avancée (les aides prévues et à venir devront donc lui être versées, plutôt qu'à l'avocate directement).

Par ailleurs, l'avocate rappelle que la procédure forfaitaire précédente, coûtant 2000 Euros, devait lui être en partie réglée par le monde du go : 500 Euros lui ont bien été remis par le club de Go de Paris (une avance sur l'argent perçu par Wei Dong XIE pour ses cours), 500 Euros ont été versés par la fédération (confirmé par la vérification des comptes de l'exercice), mais elle n'a rien reçu de la ligue Ile-de-France.

Après vérification auprès de la ligue, une aide exceptionnelle de 500 Euros a bien été votée l'an dernier, par contre, il apparaît qu'aucun chèque n'a effectivement été envoyé à l'avocate. Paul GALAN, président de la ligue, recherche actuellement dans la comptabilité une éventuelle trace de versement, et soumettra en assemblée générale une demande de subvention supplémentaire pour Wei Dong XIE. Mais cette assemblée ne pourra pas se tenir avant la mi février.

Note ultérieure au CA : le chèque de la ligue n'avait effectivement pas été envoyé l'an dernier, mais cet oubli a été réparé en janvier 2006.

L'audience concernant la procédure d'arrêté de reconduite à la frontière a eu lieu le 3 janvier, et on n'en connaîtra les résultats que sous deux semaines. Si ce recours aboutit, et que Weidong obtient un titre de séjour, l'avocate annonce qu'elle ne demandera pas le règlement des 1000 euros manquants pour le forfait initial. Mais si le recours n'aboutit pas, elle souhaite le paiement complet du forfait pour pouvoir continuer son action.

Note ultérieure au CA : les résultats de l'audience sont positifs pour Wei Dong. Celui-ci obtient l'arrêt de la procédure de reconduite à la frontière.

Solutions adoptées

- **Rétribution des cours**

Malgré une hausse de la fréquentation des cours de près de 40 % par rapport à l'an dernier, Bernard RODIER a estimé le prix du ticket moyen à environ 2,15 Euros, ce qui représente une baisse de 50 % par rapport à l'an dernier. L'explication est simple : l'an dernier, le tarif spécial de 2 Euros le ticket était réservé à ceux qui venaient à deux cours par semaine. Cette année, beaucoup ont choisi d'acheter directement des lots de 2 carnets pour 40 Euros, alors qu'ils ne suivent qu'un seul cours. On se retrouve donc avec des bénéfices inférieurs à ceux de l'an dernier, alors que le nombre de participants aux cours a augmenté.

Selon ce qui avait été décidé lors du précédent CA, Wei Dong XIE touchera donc l'intégralité des bénéfices des cours pour ce premier trimestre. Bernard RODIER lui a déjà remis courant novembre une avance de 300 Euros. Compte tenu de la situation de Wei Dong XIE, Jean-Pierre TAVAN souhaite que les sommes dues lui soient réglées le plus rapidement possible. Bernard RODIER lui fera donc un premier chèque dès qu'il obtiendra la signature.

Voyons maintenant ce qui concerne les trimestres 2006.

Pour *rehausser le prix du ticket moyen*, le CA a décidé à l'unanimité de ne plus vendre des lots de deux carnets de 10 tickets à 40 euros. Les participants aux cours auront désormais le choix entre un carnet de 10 tickets à 30 Euros, ou un ticket simple pour 4 Euros.

D'autre part, le CA a décidé à l'unanimité de porter la rétribution de Wei Dong XIE à *100% des bénéfices* réalisés sur les cours, et ce quel que soit leur montant. François PECHOUX souhaite qu'en échange, Wei Dong XIE s'investisse plus dans l'accueil des débutants. Wei Dong XIE donne son accord.

Laurent HIVERT souhaite également qu'on essaie de relancer les *simultanées du lundi*, pour lesquelles l'affluence est faible. Ces simultanées étant payantes (mêmes tickets), les bénéfices des cours en seraient d'autant augmentés. Jean-Pierre TAVAN fait remarquer qu'il est difficile de trouver des places dans la salle du bas, les joueurs s'y concentrant puisque la salle du haut est occupée par le cours. Laurent HIVERT rappelle qu'il a été décidé au cours de la dernière réunion du CA que les activités pédagogiques du club sont prioritaires, au moins le lundi, sur le simple fait de jouer au go. Il propose de mobiliser 7 places du rez-de-chaussée pour les simultanées. De plus, il souhaite ouvrir les simultanées à l'ensemble du public des cours du lundi et du mardi (s'il reste des places, les participants au cours du mercredi seront également les bienvenus), et rappellera en cours qu'il faut pour s'inscrire envoyer un mail avant le dimanche soir précédent à info@go-paris.org. François PECHOUX rappelle quant à lui qu'il est présent tous les lundis et se porte volontaire pour expulser les récalcitrants.

De quelle manière peut-on rétribuer Wei Dong XIE ? Le CA a cherché la meilleure solution pour rétribuer Wei Dong XIE. François PECHOUX fait remarquer que l'emploi de chèque Emploi Service par exemple est impossible, Wei Dong XIE n'étant pas officiellement en France. Le CA demande donc à Wei Dong XIE de se renseigner auprès de son avocate sur cette question.

- **Aide exceptionnelle**

Laurent HIVERT propose au CA de voter une aide exceptionnelle pour les frais d'avocat qu'a dû avancer Wei Dong XIE, indépendante de la rétribution des cours et de tout autre service rendu. A l'unanimité, le CA vote une aide de 300 Euros. Dans la comptabilité, ce versement apparaîtra sous la nomenclature « dons et aides ». Le CA demande également aux deux autres instances, Ligue et FFG, si elles peuvent également contribuer.

- **Stage**

Un stage pourrait être organisé par Wei Dong XIE. La décision lui appartient personnellement, car ce type de travail implique un très lourd travail de préparation. Il aurait en charge sa préparation et son animation, en échange de quoi il recevrait l'intégralité des bénéfices de ce stage. Parmi les thèmes de stage possibles, les techniques d'invasion, des ateliers approfondis des commentaires de partie...

Communication au sein du monde du go

Le CA a voté à l'unanimité le point suivant : « toute information officielle, en provenance de la Ligue ou de la FFG, transmise par l'intermédiaire de la ligue Ile-de-France au CA sera rendue publique à l'ensemble des adhérents du club, par affichage sur le site web du club et par affichage papier dans les locaux du club, à savoir le panneau d'information dans la salle du haut du café du Lescot. »

Simon KHASKELMAN proposait d'envoyer au nom du club un message sur fr-go relatif à ce dernier point. Beaucoup se plaignent en effet que leurs clubs et ligues respectifs ne les tiennent pas au courant. Le CA donne son accord pour une annonce à titre personnel mais suggère d'attendre qu'un prochain débat de ce genre apparaisse sur la liste de diffusion.

Jean-Pierre TAVAN souhaite que le Club de Go de Paris demande officiellement à la ligue de mettre à disposition du Club (et donc des adhérents) la totalité des comptes-rendus d'assemblées générales et conseils d'administration. De plus, il souhaite que le Club demande officiellement à la ligue de transmettre officiellement à la FFG la même demande en ce qui concerne ses propres assemblées et conseils d'administration. Sa proposition est acceptée.

François PECHOUX pense que la publication des comptes-rendus de la ligue est quasiment acquise. Il propose l'envoi à la ligue du message suivant : « La politique de communication de la FFG étant de s'adresser exclusivement aux ligues, le Club de Go de Paris demande que toute information reçue par le Président de la Ligue IdF "es qualité" soit transmise aux clubs ». Le CA valide sa proposition.

Présence au CA de la ligue du 17 février

Le Club de Go de Paris doit envoyer officiellement un ou plusieurs représentants à cette réunion. Gilbert AICHHORN pense y assister lui-même et demandera à Dominique PERE, responsable des relations avec la ligue, s'il peut s'y rendre. François PECHOUX, Simon KHASKELMAN et Céline DERRIEN souhaitent également assister au CA en qualité d'observateurs, voire de porte-parole si besoin.

Premier tour du Championnat de France

Le tournoi est un succès. On compte désormais 26 participants. 5 ou 6 sélectionnés (20% des inscrits, arrondi à l'entier supérieur, comme en a décidé la Ligue) seront autorisés à participer au second tour.

De plus, les participants au tournoi ont décidé par vote de prolonger ce tournoi jusqu'au 28 mars. Ils disposeront ainsi de plus de temps pour rencontrer l'ensemble de leurs adversaires.

Cette prolongation est possible car la ligue souhaite recevoir les résultats du 1^{er} tour au plus tard le 31 mars.

Laurent HIVERT propose de prévoir des lots pour les gagnants du tournoi : livres de Wei Dong XIE et Motoki NOGUCHI, DVD du précédent stage de Wei Dong XIE. Il hésite encore à récompenser ceux qui seront sélectionnés, ou ceux qui auront joué le plus de parties. Une somme de 120 euros est votée à l'unanimité pour l'achat des lots.

A noter que seuls les membres du CA ne participant pas au tournoi seront invités à choisir les lots et décider de leur attribution.

Point matériel et bibliothèque

Sylvie Godard et Céline DERRIEN ont rangé la bibliothèque et la réserve de matériel.

En ce qui concerne le matériel, elles ont constaté la disparition de plusieurs gobans 19*19 en plastique. L'inventaire est difficile à réaliser car le nombre de gobans semble varier. Certains sont-ils empruntés sans autorisation pour des tournois ou usage personnel ? Gilbert AICHHORN fait remarquer que quoi qu'il en soit, plusieurs gobans en bois sont dans un état lamentable. Il est donc décidé de racheter plusieurs gobans en plastique et en bois. Ceux en plastique peuvent être obtenus à tarif préférentiel auprès de la FFG. Pour ceux en bois, une étude comparative des prix dans plusieurs boutiques sera réalisée par Céline DERRIEN, la FFG n'en proposant plus. Par ailleurs, chacun des membres du CA séparément est appelé à estimer le nombre de gobans qu'il est nécessaire de renouveler.

La question du marquage des gobans pour éviter les vols est également abordée. Il faudra certainement se procurer un feutre indélébile, voire graver le nom du club sur les exemplaires en bois.

En ce qui concerne la bibliothèque, 3 livres figurant dans les précédents inventaires ont disparu. Il s'agit de :

Dictionnaire of Basic Joseki - Vol 3, Ishida

Lessons in the fundamentals of Go, Kageyama

Graded go problems for beginners, vol 1 (version japonaise en plusieurs fascicules)

Il est décidé de racheter 3 exemplaires du « Lessons in the fundamentals of Go », de Kageyama, ainsi qu'un exemplaire du « Premier Livre de go » de Wei Dong XIE et un exemplaire du « Langage des pierres » de Motoki Noguchi. Les personnes empruntant des livres sont essentiellement des débutants du cours du lundi. Les personnes d'un niveau plus élevé préférant généralement acheter les ouvrages dont ils ont besoin.

Il est proposé d'ouvrir la bibliothèque à l'ensemble des membres du Club, sous réserve d'exiger une caution de 30 Euros et de bien noter les coordonnées des emprunteurs. D'autre part, un cahier de suggestions d'achat sera ouvert.

La séance est close à 21h45.

Note d'information ultérieure au CA :

Certains d'entre vous ont sans doute remarqué que le Lescot est resté fermé suite à intervention des autorités de police du dimanche 15 à l'après-midi du mardi 17. Nous croyions qu'il s'agissait d'un problème de salaires et d'Urssaf, mais la version officielle qui nous a été donnée par le serveur du Lescot était une fermeture par les services d'hygiène.

La situation du café qui nous héberge n'est pas saine, et nous ne souhaitons pas nous retrouver un jour à la rue et dans l'impossibilité de récupérer notre matériel de jeu, de pédagogie et la bibliothèque du club.

L'équipe actuelle (le CA) a donc décidé d'entreprendre sérieusement la recherche d'un lieu alternatif nous offrant d'aussi bonnes conditions, afin de pouvoir quitter le Lescot à plutôt brève échéance... N'hésitez pas à faire part de vos propositions de solutions alternatives, toutes les idées sont bonnes à prendre !